

*Orig + copie  
compt 28.2.58*

Département de la  
Charente - Maritime

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

OBJET :

Séance du Samedi 15 Février 1958

Frais de déplacements  
et honoraires  
Jourdain

58021

L'an mil neuf cent cinquante huit, le quinze février, à 17 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, d'après convocation faites le 11 Février 1958.

Etaient présents : MM. Brusset, Saugnet, Reutin, Castelnaud, Cousinet, Gausse, Barrot, Counil, Maillaud, Camblong, Brotreau, Barrière Domecq, Pouget, Etcheber, Bourdeille, Parteau, Melle Fouché, MM. Chamboulan, Crussenmoyer, Dufour, Tapeau, Guichaoua

Représenté : M. Rochedereux par Melle Fouché.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice il a été, conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées ( 2 voix contre 0 )

M. le Président déclare alors la séance ouverte

M. JOURDAIN, Architecte de la Ville de Royan a été désigné pour représenter la ville le 18 Janvier 1957 à la Commission Régionale des Dommages de Guerre à Nantes.

Il présente une note de frais et honoraires s'élevant à 16.670 frs.

Le Conseil Municipal

Vu la note d'honoraires présentée par M. JOURDAIN décide qu'il y a lieu de mandater la somme de 16.670 frs sur le chapitre XXXI, Dépenses Imprévues du Budget 1957.

APPROUVE  
Rochefort s/Mer le 20 Fév. 1958  
Le Sous Préfet : Illisible.



POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 27 Février 1958  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

*[Signature]*



POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

*[Signature]*